



LA LETTRE

GROUPE UNION CENTRISTE - SÉNAT

ÉDITO

Juillet 2020 – Lettre n° 24



Nous venons de connaître une période difficile avec la pandémie dite COVID-19 qui a, hélas, eu des conséquences mortifères pour trop de nos concitoyens. La Bretagne a été plus épargnée que les Hauts de France, l'Île de France ou le Grand Est, fort heureusement. Mais nous devons demeurer vigilants pour éviter une recrudescence du virus.

Les impacts de cette crise sont forts et dramatiques pour beaucoup d'entreprises et leurs personnels.

En termes financiers, les Gouvernements ont mobilisé des moyens considérables pour éviter de nombreuses faillites et permettre aux familles aux ressources modestes de passer le cap difficile. Cela se traduira par des déficits publics accrus mais comment pourrait-il en être autrement sauf à laisser sur le bord du chemin entrepreneurs et salariés ?

La convalescence sera longue : on le mesure pour les secteurs du tourisme par exemple, restaurateurs, hôteliers, gérants de discothèques et parcs de loisirs, mais aussi pour les tour-opérateurs, et il y en a en Finistère.

C'est aussi le cas de l'événementiel, pour une saison qui sera très différente par l'annulation de nombreuses animations, ou des festivals et fêtes qui apportent une dynamique forte en Finistère.

Mais ne baissons pas les bras ! Des crises, nos anciens en ont connues et les ont surmontées. Il n'y a pas de raison qu'on n'en fasse pas autant.

Michel CANÉVET

Projet de loi de finances rectificative 3 : des avancées pour les collectivités



Le troisième projet de loi de finance rectificative a été adopté en commission mixte paritaire le 21 juillet 2020, après un accord entre l'Assemblée Nationale et le Sénat. De nombreuses mesures d'urgence ont été adoptées afin de soutenir plusieurs secteurs économiques de notre pays, durement touchés par la crise du Covid-19.

Concernant les collectivités, je me réjouis des nombreuses avancées obtenues : tout d'abord les départements ne seront tenus de procéder au remboursement des avances perçues qu'à compter de l'année suivant le retour d'un produit de droits de mutation à titre onéreux au moins équivalent à celui de l'année 2019 et le PLFR 3 ouvre la possibilité de financer, avec une enveloppe nouvelle d'un milliard d'euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), des projets en principe couverts par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Ensuite, on peut noter la possibilité pour les collectivités de soutenir des PME en instaurant une réduction de cotisation foncière des entreprises (CFE) à hauteur des deux tiers de la cotisation afférent aux établissements qui remplissent les conditions mentionnées au présent article pour les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel. Pour chaque contribuable, le dégrèvement accordé au titre de l'année 2020 est pris en charge par l'État à hauteur de 50 %.

Surtout, une dotation aux communes et aux EPCI à fiscalité propre a été instituée pour compenser les pertes de recettes fiscales. Pour chaque commune, cette dotation est égale à la différence, si elle est positive, entre la somme des produits moyens perçus entre 2017 et 2019 et la somme des mêmes produits perçus en 2020 sur diverses impositions (la taxe communale sur la CFE, la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe de séjour, les produits bruts des jeux, le versement mobilité, la taxe de balayage, l'impôt sur les maisons de jeux, la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe de publicité foncière, la contribution sur les eaux minérales, la taxe sur les surfaces commerciales, les droits de place, la dotation globale de garantie ainsi que la part communale du fonds régional pour le développement et l'emploi, la taxe spéciale de consommation sur les produits énergétiques, la taxe sur les passagers, les redevances et recettes d'utilisation du domaine). Sont exclues : les mesures d'exonérations, d'abattement ou de dégrèvement au titre de l'année 2020 décidée par la collectivité elle-même, ainsi qu'une baisse de taux dans les mêmes conditions. La dotation reçue ne peut être inférieure à 1000 euros.

Pour chaque EPCI, le mécanisme est le même, les impositions touchées étant la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, la taxe locale sur la publicité extérieure, versement mobilité, la taxe de séjour, les produits bruts des jeux, la taxe sur les surfaces commerciales, la taxe spéciale de consommation sur les produits énergétiques, les redevances

et recettes d'utilisation du domaine. A noter que pour ces dernières, par dérogation, pour chaque établissement public de coopération intercommunale, le produit des redevances et des recettes d'utilisation du domaine public perçu en 2020 s'entend comme ce même produit perçu en 2019 auquel est ajouté un abattement forfaitaire de 21 %. Comme pour les communes, en sont exclues les baisses, abattements, dégrèvements, exonérations décidées au cours de l'année par l'intercommunalité elle-même. La dotation fait l'objet d'un acompte versé en 2020, sur le fondement d'une estimation des pertes de recettes fiscales et de produits d'utilisation du domaine subies au cours de cet exercice, puis d'un ajustement en 2021. La différence entre le montant de la dotation définitive, calculée une fois connus les pertes réelles subies en 2020, et cet acompte est versée en 2021.

Délégation aux Entreprises : mon rapport pour l'emploi



Le 18 juin 2020, j'ai présenté avec mon collègue Guy-Dominique Kennel, Sénateur du Bas-Rhin, notre rapport d'information « Des compétences de toute urgence pour l'emploi et les entreprises », effectué dans le cadre de ma participation à la Délégation aux Entreprises du Sénat.

Sensible au « paradoxe français », caractérisé d'une part, par une difficulté des dirigeants d'entreprise à trouver les compétences dont ils ont besoin et, d'autre part, par le triste score de la France avec le quatrième taux de chômage le plus élevé de l'Union européenne, j'ai continué mes travaux y compris durant la crise sanitaire, conscient que ces questions sont d'autant plus d'actualité, avec 900 000 potentiellement supprimés à la fin de l'année.

Ce rapport présente 24 recommandations, diverses et sans tabou, qui vont du soutien aux apprentis au décloisonnement du monde de l'Education pour un meilleur partenariat entre l'instruction et les entreprises en besoin de recrutement, en passant par un nouveau pilotage des acteurs publics de l'emploi, que je souhaiterai voir confier à la région.

Lire la suite en cliquant sur le lien ci-dessous !

<http://www.senat.fr/rap/r19-536/r19-536.html>

MES ENGAGEMENTS RÉCENTS

Prise en charge financière des anciens présidents de la République



Rapporteur spécial de la mission budgétaire « Direction de l'action du Gouvernement », j'ai souhaité, lors de l'examen de la loi de règlement du budget 2019, approfondir, dans un objectif de transparence, les moyens alloués par l'Etat aux anciens présidents de la République et anciens Premiers ministres. En 2019, cette prise en charge (collaborateurs, locaux, frais de déplacements) s'est élevée, tous présidents confondus, à un total de 2,5 millions d'euros, contre 2,6 en 2018.

IHEDN et INHESJ



ministre.

Dans le cadre du contrôle budgétaire de la mission Direction de l'action du Gouvernement dont j'assure le suivi au sein de la commission des finances, j'ai mené cette année une étude sur l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), deux opérateurs rattachés au Premier

En juin 2019, Edouard Philippe, alors chef du Gouvernement, avait annoncé, dans un souci de rationalisation, vouloir supprimer toutes les structures administratives de moins de 100 collaborateurs. L'IHEDN sera restructuré, avec des missions élargies, et l'INHESJ, supprimé, verra ses missions redéployées soit vers l'IHEDN, soit vers des services du ministère de l'intérieur. J'estime que ces réorganisations, qui sont à suivre, vont dans le bon sens, et permettent une meilleure utilisation des deniers publics.

— AU SÉNAT —

Questions récentes au Gouvernement



Exerçant pleinement la prérogative parlementaire de contrôle de l'action du Gouvernement, j'ai, ces derniers mois, interrogé des ministres sur des sujets concernant l'économie et les territoires. J'ai notamment attiré l'attention du ministre de l'agriculture sur la problématique récurrente des ravages dus au chouc des tours, qui sévissent particulièrement en Finistère, lui proposant d'étudier une possible indemnisation des agriculteurs touchés. Suite à la crise de la Covid, j'ai aussi porté les préoccupations de différents secteurs économiques durement touchés, comme l'évènementiel ou le secteur aérien, devant la ministre du travail. Une prolongation du chômage partiel devra être envisagée.

— EN FINISTÈRE —



- Mercredi 29 avril 2020 : avec des acteurs économiques finistériens, je participe à la visio-conférence « le tourisme après la Covid-19 » de Jean Viard, sociologue et directeur de recherche associé au Cevipof- CNRS.

- Jeudi 7 mai 2020 : réunion en visio-conférence du Comité de suivi « déconfinement » mis en place par le Préfet du Finistère.

- Vendredi 8 mai 2020 : Cérémonie, en comité restreint à Plonéour-Lanvern, à l'occasion de l'hommage aux Morts pour la France.

- Vendredi 15 mai 2020 : j'assiste au Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden réuni au centre culturel Avel Dro de Plozévet, en respectant les gestes barrières.

- Mercredi 20 mai 2020 : Conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement par visio-conférence.

- Lundi 25 mai 2020 : rencontre à ma permanence avec Jean-Michel Bordais, ancien Directeur de la Scarmor-Leclerc et co-fondateur de Produit en Bretagne, pour examiner l'adaptation de la loi américaine "Robinson Pact" pour un prix de vente uniforme des produits alimentaires par les PME fabricantes.

- Mercredi 28 mai 2020 : réunion de travail, en visio-conférence, avec le Recteur d'Académie de Bretagne.
- Mardi 2 juin 2020 : je reçois à ma permanence deux membres de la Corporation des Etudiants en Médecine de Brest (CEMB) venues me faire part des conditions de travail et de rémunération des étudiants en médecine entre leur quatrième et sixième année d'étude.
- Mercredi 3 juin 2020 : Assemblée générale de Quimper Cornouaille Développement en visio-conférence.
- Mercredi 3 juin 2020 : Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Finistère (CDG29), à Quimper. Pour le mandat 2020-2026, les opérations électorales auront lieu à l'automne avec un objectif d'installation du nouveau Conseil d'administration début novembre 2020.
- Vendredi 5 juin : Comité Unique de Programmation des fonds régionaux et européens en Cornouaille.
- Mercredi 10 juin 2020 : Conseil Municipal à Plonéour-Lanvern.
- Vendredi 3 juillet 2020 : je réponds à l'invitation de la Chambre d'Agriculture du Finistère qui a réuni, à Saint-Ségal, les élus du département. Objectif : partager des ambitions communes pour l'agriculture finistérienne d'aujourd'hui et de demain.
- Dimanche 5 juillet 2020 : je me rends à l'île de Sein et y rencontre les commerçants confrontés aux retombées de la Covid-19.
- Jeudi 9 juillet 2020 : j'assiste à l'Assemblée générale de l'Institut Nautique de Bretagne (INB) à Concarneau, présidé par Xavier Pagnier et dirigé par Laurent Winisky. Cet outil de formation dans le domaine nautique est important pour affirmer la vocation maritime de la Bretagne et développer les compétences dans les métiers de la mer.
- Samedi 11 juillet 2020 : je participe au vernissage de l'exposition "Laezh" -Lait en breton- à Pouldergat, dans les jardins de la Mairie, clos d'un beau mur de pierre. La photographe Maud Pelletier et l'historien Gwendal Le Goff y montrent 13 éleveurs laitiers de la Commune sur leur exploitation. Une quinzaine de portraits et une dizaine de paysages accompagnés d'extraits d'entretiens réalisés avec eux.
- Mardi 14 juillet 2020 : à Penmarc'h, cérémonie devant le monument aux morts, à l'occasion de la fête nationale. Une première cérémonie publique pour Gwenola Le Troadec, Maire, en présence de Liliana Tanguy, députée, Thierry Mavic, Conseiller départemental et de nombreux élus, dont Raynald Tanter.
- Jeudi 16 juillet 2020 : réunion de travail à Brest avec l'Association des Maires de France 29 et le Centre de Gestion du Finistère.
- Vendredi 17 juillet 2020 : remise de la Médaille de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite pour Jean Jézéquel, élu municipal depuis 1977 et Maire depuis 1995.

- Dimanche 19 juillet 2020 : j'assiste à la cérémonie en hommage aux victimes de crimes racistes et antisémites à Quimper, 78 ans après la rafle du Vel d'Hiv.

- Lundi 20 juillet 2020 : je visite « Kerivel TP », entreprise de travaux publics, de travaux agricoles, terrassement assainissement, transports agricoles, démolition et élagage, installée à Confort-Meilars. L'occasion d'évoquer l'impact de la Covid-19 avec les responsables de cette entreprise créée en 1977.

AU SÉNAT

Gaspard LEMAIRE
Tél. : 06.63.80.13.25

Octave LOIZILLON
Tél. : 06.87.42.32.13

DANS LE FINISTÈRE

7 rue du Palais 29000 Quimper
Tél. : 09 67 43 22 77

Jean-François LE GOFF
Catherine BILIEC



Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la lettre électronique de Michel CANEUET. Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre électronique de Michel CANEUET, vous pouvez [vous désabonner](#). Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Seul Michel CANEUET est destinataire des informations que vous lui communiquez. Pour vous abonner cliquez [ici](#). Pour mettre à jour vos coordonnées, cliquez [ici](#).

--